

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josiane Tellier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/87e53d0d040dc171a80f2e03>

Date d'obtention : 2021-03-03 14:54:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Les interventions seront uniformes. Il y a de plus en plus de sextage chez les jeunes. Donc, la méthode sexto permet de faire des interventions rapides et bienveillante.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Aider rapidement la victime en limitant la propagation des images et une meilleure collaboration avec les policiers puisque j'aurai suivi le protocole.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais appliquer le protocole sexto et surtout, ne pas regarder ce que contient le cellulaire de l'élève.